

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015-020

L'an deux mil quinze, le 30 juin, à 20 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Michel, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2015

Présents : ROUX Michel, RULLIER Claude, COURAUD Annie, PICHON Sébastien, HARDY Françoise, GERARD Corinne, GENEAU Virginie, ARNAUDET Stéphane, DAGRÉOU Karl, HORN Jean-Claude, DÉLIOT Magali formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : GASSEN Isabelle, SICOT Guy-Marie, BOLLÉE Marie-Magdeleine,

Absent : BOUVARD David

Mme GÉRARD Corinne a été désigné comme secrétaire de séance.

Mme GASSEN Isabelle a donné pouvoir à Mme COURAUD Annie pour voter en son nom

M. SICOT Guy-Marie a donné pouvoir à Mme GENEAU Virginie pour voter en son nom

Mme BOLLÉE Marie-Magdeleine a donné pouvoir à Mme HARDY Françoise pour voter en son nom

**OBJET: MOTION TAFTA (Grand Marché Transatlantique)**

Le conseil municipal, après avoir examiné le contenu du mandat de négociation conféré par les Etats membres de l'Union Européenne à la Commission européenne pour que celle-ci négocie, en vertu de l'article 207 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, avec les Etats-Unis d'Amérique, un accord de « Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement » ;

Après avoir constaté que plusieurs articles de ce mandat précisent que l'Accord en négociation s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales et notamment les articles 4, 23, 24, 27 et 45 ;

Après avoir observé que plusieurs dispositions de ce mandat remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution de la Vème République et dans la législation française ;

Après avoir souligné que les objectifs de ce mandat menacent gravement les choix de société et les modes de vie qui font le vouloir vivre en commun du peuple de France ;

A l'unanimité :

- Considère que le projet en cours de négociation contient en germes de graves dangers pour les exigences sociales, sanitaires, alimentaires, environnementales et techniques en vigueur en France ;

- Estime en conséquence que ce projet est inacceptable ;

- Demande au gouvernement de la République de dénoncer l'accord qu'il a donné pour cette négociation en Conseil des Ministres de l'UE le 14 juin 2013 ;

- Refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 juin 2013 s'applique au territoire de la commune de SAINT-VAIZE.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE  
LEGALITE

Sous le N° 017 - 211704127 -- 2015  
0630 -- MOTION TAFTA -- DE

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 01/07/2015

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Affiché le : 1/7/2015

Pour copie conforme:

En Mairie, le 30/06/2015

Le Maire,

